

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1278/SG/CG relatif à des concessions définitives de parcelles de terrains domaniaux .

n° 72-1278/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1972

Date de publication
30 août 1972

Date du numéro
10 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Il est fait concession définitive aux bénéficiaires dénommés ci-dessous de la parcelle de terrain figurant en regard de leur nom dans le tableau ci-après : Art.2— Les mutations ah Livré foneicn seront effectuées sur réquisition de chaque concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification du présent arrêté. Art. 3. — Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies au nom et à la diligence des concessionnaires dans les délais réglementaires.